

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT

201 RUE DES SOURCES

19330 FAVARS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION

DU COMITE SYNDICAL

Du 17 septembre 2024

Le Comité Syndical s'est réuni le **mardi 17 septembre 2024 à 16 H** au siège du Syndicat sous la présidence de Monsieur DELAGE Alain.

Date de la convocation : 10 septembre 2024

Date d'affichage : 10 septembre 2024

Délégués présents :

Messieurs SIMONEAU et VERGNE (CHANTEIX)
Monsieur VIALLE (CHAMEYRAT)
Messieurs ESCURE et MOREIRA (CORNIL)
Monsieur SOULIER (FAVARS)
Messieurs CHANAT et CHASTANET (ST CLEMENT)
Madame MAURY et Monsieur BREUIL (ST GERMAIN LES VERGNES)
Messieurs DELAGE et MENOIRE (ST HILAIRE PEYROUX)
Messieurs DUPAS et DELAGE (ST MEXANT)
Messieurs BOUYOUX et GOLFIER (STE FEREOLE)
Messieurs MANIERE et PRIMAULT(VENARSAL)

Délégués absents et excusés :

Monsieur JAUVION (FAVARS)
Messieurs MOUSSOUR et DURAND (LE CHASTANG)

Autre personne présente :

Madame REY, agent du Syndicat
(Madame GERAUD, Monsieur PLANAS absents excusés)

Nombre de délégués titulaires en exercice : 21

Nombre de délégués présents : 18 - Quorum : 11

Secrétaire de séance : Madame MAURY

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juillet 2024
- Pour information, démission de Julien RENOU de sa fonction de deuxième Vice-Président, une nouvelle élection aura lieu au Syndicat dès que l'Agglo de Tulle aura désigné un nouveau délégué par délibération
- Dossier captage prioritaire (délibération à adopter pour le programme d'actions)
- Protection sociale complémentaire avec la participation obligatoire de l'employeur au 1^{er} janvier 2025 pour le risque prévoyance de ses agents statutaires :
Adhésion de principe du Syndicat à la convention de participation du volet prévoyance proposé par le groupement retenu par les Centres de Gestion regroupés avec choix de la formule la plus protectrice pour ses agents
Décision de principe d'un montant mensuel d'aide par agent de 20 € montant identique à celui déjà en place pour la santé au Syndicat
- Un point sur les dossiers en cours :
 - . ETUDE DE DETERMINATION DES DEBITS MINIMUM BIOLOGIQUES (compte rendu de la réunion de lancement de l'opération du 10 septembre)
 - . CAPTAGE PRIORITAIRE (compte rendu du COPIL du 11 septembre)
- Tarifs eau 2025 : réflexion préalable avant vote en Comité Syndical en novembre
- Bilan des travaux réalisés cet été

Monsieur le Président présente les excuses de Madame GERAUD et de Monsieur PLANAS.

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juillet 2024

Monsieur le Président rappelle que le document a été envoyé à chacun. Il invite les membres du Comité Syndical à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du 23 juillet 2024. En l'absence d'observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II. Démission de Monsieur RENOU de sa fonction de deuxième Vice-Président

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical de la démission de Monsieur RENOU de son poste de deuxième Vice-Président, ainsi que de sa fonction de délégué au SMEM pour la Commune de Chameyrat. Tulle Agglo s'est réuni le 16 septembre et de nouveaux délégués ont été désignés.

L'élection d'un nouveau Vice-Président aura lieu, après réception de la délibération, lors d'un prochain Comité Syndical.

III. Délibération n° 2024-09-032 : Dossier Captage Prioritaire - Programme d'Actions Territorial

Monsieur le Président rappelle la tenue d'un COPIL le 11 septembre 2024 et présente le programme d'actions proposé par le CPIE. Monsieur DUPAS présente les différentes « fiches actions »

- 1 / Amélioration de la connaissance sur les pratiques agricoles
- 2 / Mettre en place des pratiques plus respectueuses des sols et de la qualité de l'eau
- 2 bis / Mesures d'accompagnement financier
- 3 / Promouvoir la mise en place et l'entretien de haies
- 4 / Supprimer l'impact du piétinement du bétail sur les cours d'eau et les zones humides. Restaurer et entretenir les milieux aquatiques.
- 5 / Optimiser l'utilisation d'intrants organiques et minéraux

6 / Elaboration d'une stratégie foncière : Les membres du Comité Syndical précisent que l'étude est intéressante mais que le Syndicat n'envisage pas d'achat foncier.

7 / Diminuer l'impact des étangs privés

8 / Contrôler le maintien ou l'amélioration de la qualité d'eau

9 / Communiquer - sensibiliser aux bonnes pratiques

10 / Animation du plan d'actions

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte de s'engager pour les 5 années à venir dans la réalisation et l'accompagnement de ce Programme d'Actions Territorial (PAT)
- Autorise Monsieur le Président à solliciter auprès de tous les partenaires techniques les devis correspondants aux différents partenaires proposés par ce PAT
- Confie à Monsieur le Président le soin de proposer des conventions de partenariat avec Tulle Agglo, la Fédération de la Pêche et tout autre partenaire du PAT
- Autorise Monsieur le Président à finaliser avec les partenaires financiers, Région, Agence de l'Eau Adour Garonne, Département... les aides les plus élevées possibles
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches pour mener à bien cette opération

IV. Protection sociale complémentaire avec la participation obligatoire de l'employeur au 1^{er} janvier 2025 pour le risque prévoyance de ses agents statutaires.

Le Syndicat a donné, par délibération en date du 20 février 2024, mandat au CDG 19 pour lancer une consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance. Un appel d'offres avec 5 autres CDG de la Région Nouvelle-Aquitaine a été publié du 27 mars au 14 mai 2024. Deux candidatures ont été réceptionnées et après négociation et analyses, la convention de participation a été attribuée au groupement Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) et Relyens.

Deux formules, avec des garanties obligatoires différentes et des taux de cotisation distincts, figurent dans cette convention. L'une des formules est plus avantageuse pour les agents.

A l'issue de la présentation, le Comité Syndical :

- décide d'adhérer au contrat collectif MNT/REYENS porté par les centres de gestion de la Nouvelle Aquitaine
- choisit la formule la plus protectrice pour ses agents statutaires
- choisit d'aider ses agents statutaires de 20 € brut par mois

Le Syndicat va procéder à la saisine du Comité Social Territorial, puis prendra une délibération après la réception de l'avis du CST.

(Précision : un accord collectif signé le 11/07/2023 entre la majorité des membres employeurs territoriaux et 6 organisations syndicales n'est pas encore transposé ; cet accord porte la participation des employeurs à 50% minimum du montant de la cotisation par agent)

V. Un point sur les dossiers

- Détermination des débits minimum biologiques : L'étude menée par le cabinet ECCEL va débiter fin septembre et se poursuivre en octobre afin de produire un état de la faune, de la qualité de l'eau et du débit du Maumont Blanc.
- Captage prioritaire : une demande de dérogation à la vidange de la Retenue de l'Eau Grande a été envoyée à Madame La directrice de la DDT. Une demande de précision sur l'entretien du canal de dérivation lui a également été formulée.

VI. Tarifs Eau 2025

Monsieur BREUIL informe que la Commission des finances se réunira fin octobre afin d'étudier les prix de l'abonnement 2025 et du m3 consommé en 2025. Les tarifs seront ensuite proposés à la décision du Conseil Syndical.

VII. Bilan des travaux réalisés cet été

- Monsieur BOUYOUX indique qu'il n'y a pas eu de tension sur la ressource en eau sur les mois de juillet et août. Il y a eu 13 ruptures de réseau sur les 2 mois d'été.

Une grosse coupure a eu lieu sur la canalisation en 250 sur le secteur des Pougès à Saint Mexant.

Le Réservoir de la Trémouille, sur la Commune de Saint Mexant, est réhabilité en totalité.

Les travaux prévus sur le secteur de Lavalgrière, à Saint Mexant, auront lieu en 2025 afin de sécuriser le réservoir de Bousageix.

- Monsieur DUPAS informe qu'un véhicule Kangoo, appartenant au Syndicat, est actuellement chez un garagiste en raison d'un problème de boîte de vitesse. Une réflexion sera nécessaire afin de se positionner sur la réparation, l'achat d'un nouveau véhicule ou une location comme pour les autres véhicules.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole,
Monsieur le Président déclare la séance levée à 17h40

Monsieur le Président,
Alain DELAGE

Madame la Secrétaire,
Catherine MAURY

